

Le budget—M. Roberts

La réponse à la première question est oui, puisqu'il était évident, lorsque le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement s'est réuni en septembre, que les provinces étaient disposées à participer au programme. Les fonctionnaires provinciaux du comité ont rédigé des propositions qui ont été approuvées par au moins la moitié des provinces. Si j'en ai le temps, je dirai au député quelles sont ces provinces. Il reste à régler les détails, mais il est certain qu'un bon nombre des provinces sont déjà décidées à participer au programme. Il reste cependant à régler certains détails relatifs aux contrats et aux ententes.

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'ai une question à poser sur la partie du programme qui concerne la construction navale. Je sais que cette question ne relève pas nécessairement de la compétence administrative du ministre, mais ce dernier a mentionné 630 millions aux fins de la construction de navires. C'est ce qu'affirment les dépêches. Le ministre peut-il me dire combien de ces 630 millions représentent de l'argent neuf et non de l'argent recyclé, et comme il était mentionné dans le communiqué, y a-t-il eu répartition de cet argent entre différentes régions?

M. Roberts: Comme l'a dit le député, monsieur l'Orateur, c'est un domaine qui outrepassé le cadre de mes attributions. Je ne puis répondre à la deuxième partie de la question, mais je suis sûr que lorsque mon collègue le ministre des Approvisionnements et Services viendra à la Chambre pour la période des questions, il sera prêt à répondre aux questions que le député voudra bien lui poser.

Pour répondre à la première partie de sa question, je dirai qu'il s'agit là de nouveaux crédits en sus de ceux qui ont déjà été affectés au programme. Ce sont de nouveaux crédits, et non pas d'anciens crédits réaffectés.

M. Foster: Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre de cette notion d'une escadrille de bombardiers à eau. Il a très bien su expliquer comment une telle escadrille serait avantageuse pour lutter contre les incendies de forêt qui se déclarent chaque année.

Le ministre nous dirait-il si l'escadrille des 15 bombardiers à eau dont il a parlé n'en comprendra en fait que la moitié, c'est-à-dire 8, qui appartiennent déjà au gouvernement fédéral, et s'ils seront prêts à se rendre sur les lieux où les feux de forêt sont particulièrement menaçants ou font rage et causent beaucoup de dégâts, ou si ces avions seront affectés à certaines provinces? J'estime quant à moi qu'il vaudrait mieux garder les 16 bombardiers sur un pied d'alerte afin de les diriger là où les risques d'incendie sont particulièrement grands.

Ensuite, selon une nouvelle parue sauf erreur dans le *Globe and Mail* de ce matin, le gouvernement entendrait multiplier les laboratoires de recherche dans l'est du Canada, le nord de l'Ontario, et l'ouest du Canada. Entend-il allouer des fonds, dans le cadre des projets spéciaux de relance, à la construction d'installations au laboratoire de recherche forestière de la région des Grands lacs, situé à Sault-Sainte-Marie, qui, au niveau fédéral, s'occupe essentiellement des programmes de recherche dans le nord de l'Ontario?

M. Roberts: A propos de la première partie de la question, monsieur le Président, je crains que le député et moi n'arrivions pas à nous comprendre. J'espère me tromper. Quatre des bombardiers à eau se trouveront au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est évidemment le gouvernement fédéral

qui les prendra en charge. Nous sommes d'accord pour en acheter 16 autres pour faire pendant aux 16 que les provinces vont acheter. Je ne puis dire au député où ces avions seront installés, car j'ignore si telle ou telle province va en acheter cinq ou en acheter trois. Les 16 avions que le gouvernement fédéral va acheter vont faire pendant aux 16 que les gouvernements provinciaux vont eux-mêmes acheter, et seront répartis entre les provinces selon le nombre que celles-ci auront elles-mêmes achetés. Si, par exemple, l'Ontario décidait d'acheter quatre avions, le gouvernement fédéral en achèterait lui aussi quatre qui appartiendraient au ministère des Transports, mais ce serait le gouvernement de l'Ontario qui utiliserait ces quatre avions et qui en assurerait l'entretien, tout comme il le ferait des quatre avions qu'il aurait lui-même achetés. Il n'est pas question d'une escadrille nationale qui se déplacerait en masse tantôt dans une région, et tantôt dans une autre.

Le député se demande peut-être comment ces avions seront envoyés vers des endroits particuliers au fur et à mesure où les incendies de forêt se déclarent dans telle ou telle province et gagnent telle ou telle région. Voici la réponse. Nous nous sommes entendus avec les gouvernements provinciaux pour que le Centre de coordination de Winnipeg soit chargé de ces initiatives. Ainsi, le Centre disposerait à la fois des bombardiers du gouvernement fédéral et de ceux des provinces pour lutter contre les incendies de forêt partout où ils se déclareront. Je ne cherche pas à fendre les cheveux en quatre, mais les avions du gouvernement fédéral et ceux des provinces seront disponibles pour lutter contre les incendies où qu'ils puissent se déclarer.

C'est quelque chose de nouveau pour le gouvernement fédéral. Nous n'avons jamais acheté de bombardiers à eau auparavant. Nous estimons, toutefois, que nous en avons un besoin très grand et très urgent et que nos ressources forestières sont si précieuses pour le Canada, que nous devrions participer à cette initiative. En effet, nous devons collaborer avec les provinces à la coordination de ces services, puisque ces dernières sont propriétaires de ces ressources et responsables de leur gestion et qu'elles disposent déjà d'importants services de lutte contre les incendies. J'ai sans doute parlé un peu trop longuement, mais j'essayais de donner au député autant de détails que possible.

Pour ce qui est des centres de recherches, et du Service canadien des forêts, je ne suis pas pour le moment en mesure d'annoncer quoi que ce soit au député. Je puis lui dire cependant que d'ici quelques semaines, j'espère pouvoir lui faire part de certaines mesures à ce sujet, qu'il trouvera encourageantes, je l'espère.

• (1200)

M. Jarvis: Monsieur le Président, l'article de la Presse canadienne au sujet du programme de relance rapporte que des fonctionnaires auraient affirmé que, durant les semaines à venir, nous aurons droit à un blitz publicitaire pour attirer la plus grande attention possible. Je ne conteste pas ce «blitz publicitaire», mais je voudrais bien savoir si sur les crédits consacrés à ce programme, une partie a été réservée à des fins publicitaires, afin d'éviter au gouvernement d'avoir à demander des fonds supplémentaires. Je rappelle au ministre que la campagne publicitaire financée par le trésor public, que le gouvernement a organisée dans le cas du Programme énergétique national et de la Constitution, n'a pas été un succès,